

AUXERRE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PREMIÈRE DEMANDE (MINEUR)

MAIRIE

accueil du public

@CCUEIL / COMMUNICATION

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9 H À 17 H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



MAJ.-28/05/2019

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Titre d'identité sécurisé prouvant la nationalité française d'une durée de validité de 10 ans

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie équipée de station biométrique

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Les personnes exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ou son représentant légal, accompagné par le mineur

SITUATION	MINEUR DE MOINS DE 12 ANS	MINEUR DE PLUS DE 12 ANS
DÉPÔT DE LA DEMANDE	PRÉSENCE DU MINEUR EXIGÉE	
RETRAIT	PRÉSENCE DU MINEUR NON EXIGÉE	

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Le demandeur a un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans :

- Passeport : original + photocopie
- 1 photo d'identité conformes aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie

Le demandeur n'a pas de passeport ou le passeport est périmé depuis plus de 5 ans :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original
- 1 photo d'identité conformes aux normes exigées
- Justificatif de domicile : original + photocopie
- + pièce d'identité du parent qui dépose et autorise la demande : original + photocopie**

DÉLAI ? 2 à 5 semaines

COÛT ? Gratuit

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les justificatifs de domicile acceptés (original + photocopie) :

le justificatif doit être récent (moins d'un an), même reçu par internet

- justificatifs sécurisés et équipés d'un code barre 2D-DOC fournis par EDF et Bouygues-Télécom (factures électroniques pouvant être télé-chargées par vos soins sur votre compte client)
- facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (*fixe, mobile*).
- Avis d'imposition ou de non imposition
- quittance d'assurance pour le logement. Quittance de loyer non manuscrite. Titre de propriété.

Si les parents sont divorcés ou séparés :

Résidence de l'enfant chez l'un des parents ou résidence alternée.

- Jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant : original + photocopie
- convention conclue par les parents (si aucun jugement) : original
- justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant réside habituellement : original + photocopie
- justificatifs de domicile de chaque parent + pièces d'identité de chacun des parents : original + photocopie

Si vous souhaitez que votre enfant porte un nom d'usage :

- une autorisation écrite et la pièce d'identité des deux parents

Justificatif de nationalité française :

Si votre nationalité française ne ressort ni votre titre d'identité, ni de votre acte d'état civil, vous pouvez fournir l'un des documents suivants :

- déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom et enregistrée : original + photocopie
- décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française : original + photocopie
- certificat de nationalité française : original + photocopie

Faire ses démarches en ligne sur : www.service-public.fr

- effectuer une pré-demande de passeport en ligne et obtenir un numéro nécessaire lors de l'enregistrement de la demande à la mairie
- remplir le formulaire Cerfa n°12100*02 en ligne, l'imprimer et l'apporter à la mairie lors de l'enregistrement
- demander votre acte de naissance si votre ville de naissance n'est pas adhérente au dispositif COMEDEC.